



- Écoles maternelle et élémentaire ■ Collège ■ Lycée général et technologique ■ Post-Bac

## NOTICE EXPLICATIVE – DOSSIER DE CANDIDATURE

### ÉTAPE 1 :

Complétez le dossier de candidature en ligne. (Le nom doit être saisi en **majuscule** - Mettez un espace pour les numéros de téléphone. *Exemple* : 06 XX XX XX XX).

À l'issue de la validation de votre saisie, un récapitulatif est généré, vous pouvez l'imprimer.

### ÉTAPE 2 :

L'établissement reçoit et valide votre demande de candidature après vérification de la conformité de votre saisie.

Le secrétariat vous contactera afin de fixer un rendez-vous avec le chef d'établissement auquel la présence de l'enfant, muni de son Livret Scolaire Unique (de l'année en cours ou des 2 années précédentes), est indispensable.

### ÉTAPE 3 :

Après le rendez-vous avec le chef d'établissement, vous serez informés de la décision prise, par courrier, à compter du 07 mai 2020. L'inscription deviendra définitive dès réception des derniers documents demandés.

La candidature de votre enfant ne pourra être validée qu'après ces trois étapes.

**Attention** : Au niveau du dossier de candidature, nous vous remercions de bien noter si vous inscrivez votre enfant de l'élémentaire à l'étude, à la garderie de 18h00 à 19h00 et à l'accueil périscolaire du mercredi.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le secrétariat du chef d'établissement au : 05 58 74 60 51.

**N.B.** Les pièces obligatoires devront être numérisées et jointes à votre formulaire de candidature.

Les pièces facultatives seront à fournir obligatoirement pour valider l'inscription.